ELITE DRIVER Auto-moto école

127, rue de Normandie — 94700 MAISONS-ALFORT
Tél. : 01.53.66.30.41 — 06.52.97.05.77
Site : elite-driver.com — Contact : aecharentonneau@gmail.com
Agrément préfectoral : E 20 094 0005 0

PERMIS A2 — MOTOCYCLETTE

Programme détaillé de formation à la conduite et à la sécurité routière d'une motocyclette. Le permis A2 permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts, ou un trois-roues d'une puissance maximale de 15 kilowatts.

Public visé : candidats au permis de conduire de la catégorie A2.

Objectif pédagogique : à l'issue de la formation, le stagiaire est capable de conduire un véhicule de catégorie A2 en autonomie et en sécurité.

Pré-requis

- Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec la délivrance des permis du groupe léger ;
- Être âgé d'au moins 18 ans.

Modalités d'inscription

- Une évaluation préalable détermine le volume de formation prévisionnel adapté aux besoins de l'élève ;
- Équipements obligatoires : casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes, dorsale si possible.

Lieu de la formation pratique : Chemin des Marmouzets — 94510 La Queue-en-Brie.

Profil des intervenants : formateurs diplômés du BEPECASER mention deux-roues, titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Référent pédagogique : Pascal Raisin.

Moyens pédagogiques : ordinateur, outils pédagogiques dématérialisés (fiche de suivi, livret d'apprentissage), accès au code en ligne, 3 motocyclettes de catégorie A2.

Modalités d'évaluation des compétences

- Bilans de compétences réalisés en autonomie tout au long de la formation ;
- Un examen blanc en fin de formation.

Sanction de la formation : dès les compétences acquises, le stagiaire est présenté aux épreuves de l'examen (épreuve théorique moto et épreuve pratique).

Déroulement de la formation

Évaluation préalable : obligatoire, réalisée sur ordinateur ou sur la piste deux-roues selon l'expérience. Un contrat de 20 heures minimum de pratique est ensuite signé (15 heures si l'élève est déjà titulaire de la catégorie A1).

Formation théorique (épreuve théorique moto)

- Tests d'évaluation en ligne portant sur les 9 thèmes de l'Épreuve Théorique Moto, conformes à la banque officielle de questions ;
- Un identifiant et un mot de passe sont remis dès l'inscription pour réviser sur tout support (smartphone, tablette, ordinateur).

Formation pratique

- Quatre compétences générales sont enseignées, dont une hors circulation, sur aire fermée à la circulation (le plateau) ;
- L'enseignant établit un bilan des compétences acquises durant et à l'issue de la formation pratique.

Siret : 881 240 253 00024 — RCS : Créteil — TVA : FR30881240253
Code APE : 8553Z — N° d'activité professionnelle : 11941154994

127, rue de Normandie — 94700 MAISONS-ALFORT
Tél. : 01.53.66.30.41 — 06.52.97.05.77
Site : elite-driver.com — Contact : aecharentonneau@gmail.com
Agrément préfectoral : E 20 094 0005 0

Contenus de la formation

Formation théorique — les 9 thèmes de l'épreuve théorique moto

Le conducteur ; les dispositions légales en matière de circulation routière ; la route ; les autres usagers ; la réglementation générale ; les éléments mécaniques liés à la sécurité ; les équipements de protection et de sécurité ; les règles d'utilisation du véhicule en lien avec l'environnement ; les premiers secours.

Compétences visées : connaître les règles de conduite en motocyclette, comprendre leur raison d'être, identifier les risques selon la situation.

Formation pratique — Compétence 1 : maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard ;
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les commandes et le tableau de bord ;
- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur ; monter et descendre en sécurité ;
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances ; monter et rétrograder les rapports ;
- Maîtriser la réalisation d'un freinage, puis d'un freinage d'urgence ;
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité ;
- Tenir l'équilibre et guider la moto, sans et avec passager ; maîtriser l'embrayage et les techniques d'inclinaison.

Compétence 2 : appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation et les indices utiles, en tenir compte ;
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation ; adapter l'allure ;
- S'arrêter, stationner et repartir en sécurité ; tourner à droite et à gauche ;
- Détecter, identifier et franchir les intersections selon le régime de priorité ; franchir ronds-points et giratoires.

Compétence 3 : circuler dans des conditions difficiles et partager la route

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité ; croiser, dépasser, être dépassé ;
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante ; communiquer avec les autres usagers ;
- Connaître les autres usagers et la particularité des véhicules lourds, savoir se rendre visible ;
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide ; conduire en file et en circulation dense ;
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

Compétence 4 : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome ; préparer et effectuer un voyage longue distance ;
- Connaître les facteurs de risque, notamment ceux propres à la moto, et les recommandations à appliquer ;
- Connaître les comportements en cas d'accident : protéger, alerter, secourir ;
- Faire l'expérience des aides à la conduite ; avoir des notions d'entretien, de dépannage et de gestion des situations d'urgence ; pratiquer l'éco-conduite.

Siret : 881 240 253 00024 — RCS : Créteil — TVA : FR30881240253
Code APE : 8553Z — N° d'activité professionnelle : 11941154994